



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **10 avril 2017**

Délibération n° 2017-1858

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Rapport annuel 2016 de la Commission métropolitaine pour l'accessibilité aux personnes handicapées

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de la prospective et du dialogue public

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 21 mars 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 12 avril 2017

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Mme Geoffroy, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, MM. Huguet, Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Picard, Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Galliano (pouvoir à M. Abadie), Passi, Vesco (pouvoir à M. Bernard), Aggoun, Mme Berra (pouvoir à Mme Maurice), M. Bravo (pouvoir à Mme Ghemri), Mmes Iehl (pouvoir à M. Hémon), Peytavin (pouvoir à M. Millet), MM. Piegay (pouvoir à Mme Poulain), Veron (pouvoir à M. David).

Conseil du 10 avril 2017
Délibération n° 2017-1858

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Rapport annuel 2016 de la Commission métropolitaine pour l'accessibilité aux personnes handicapées**

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de la prospective et du dialogue public

Le Conseil,

Vu le rapport du 15 mars 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Cadre juridique

Par délibération n° 2015-0680 du 2 novembre 2015, la commission métropolitaine d'accessibilité aux personnes handicapées (CMA) de la Métropole de Lyon a été créée en application de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

L'article 46 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, codifié à l'article L 2143-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT), rend obligatoire la création d'une commission pour l'accessibilité, pour les communes de 5 000 habitants et plus, ainsi que pour les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) compétents en matière de transports ou d'aménagement de l'espace, dès lors qu'ils regroupent 5 000 habitants et plus.

En application de ces textes, la commission intercommunale d'accessibilité (CIA) de la Communauté urbaine de Lyon a été créée par délibération du Conseil n° 2008-0397 du 15 décembre 2008.

La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, créant la Métropole de Lyon au 1er janvier 2015, prévoit dans son article 26, codifié à l'article L 3641-9 du CGCT, la transformation de la CIA en CMA.

Par délibération n° 2015-0680 du 2 novembre 2015, la CMA de la Métropole de Lyon a été créée en application de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005.

Cette commission, qui a un rôle consultatif, est présidée par monsieur le Président du Conseil de la Métropole ou son représentant. Elle comprend :

- des membres du Conseil de la Métropole,
- des représentants d'associations ou organismes représentant les personnes en situation de handicap pour tous les types de handicap, notamment, physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique ; d'associations ou organismes représentant les personnes âgées ainsi que de représentants d'autres usagers de la ville.

Elle a pour mission de :

- suivre l'état d'accessibilité du cadre bâti, de la voirie, des espaces publics et des transports,
- faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant,
- organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes en situation de handicap,
- établir un rapport annuel présenté au Conseil de la Métropole et transmettre ce rapport au représentant de l'Etat dans le département, au Conseil consultatif départemental des personnes handicapées, au Comité départemental des retraités et personnes âgées, ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport.

La CMA a été installée le 15 décembre 2015.

Elle fonctionne avec différentes instances : un bureau, des séances plénières et 5 groupes de travail thématiques (projets urbains, voirie et espaces publics, transports publics, établissements recevant du public et logements).

II - Présentation du rapport annuel 2016 de la Commission

Le premier rapport annuel de la Commission métropolitaine pour l'accessibilité aux personnes handicapées présente une rétrospective de la période de 2008 à 2015 expliquant le passage de la CIA à la CMA, le bilan d'activité 2016 de la CMA, enfin, un bilan des initiatives complémentaires de la commission en 2016.

Partie 1 : 2008-2015 : de la CIA à la CMA

Les 7 années d'expériences de la CIA constituent les bases sur lesquelles la CMA peut s'appuyer pour mener à bien ses missions dont :

- la construction du dialogue entre les associations membres de la CIA et la Métropole et ses partenaires,
- la prise en compte croissante de la qualité d'usage dans les différents projets de la Métropole et du Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) (projets d'aménagement urbain, projet d'amélioration de l'accessibilité d'établissements métropolitains recevant du public, projet d'extension de lignes de transports en communs, etc.).

Sur la période 2014-2015 de transition métropolitaine, la concertation avec les associations de personnes en situation de handicap s'est poursuivie, notamment, pour accompagner l'élaboration de l'agenda d'accessibilité programmée de la Métropole de Lyon (Ad'AP),

Partie 2 : bilan de l'activité 2016 de la CMA

Les groupes de travail "projets urbains", "voirie et espaces publics", "transports publics" et "établissements recevant du public" ont été progressivement installés. Le groupe de travail "logements" a fait l'objet de réflexions pour préparer son installation dans le courant du printemps 2017.

En 2016, la CMA a participé à 21 rencontres (réunions en salle et visites de terrains confondues).

La plénière du mois de mai 2016 a permis de finaliser l'installation de la Commission par le vote de son règlement intérieur, l'élection de son bureau et la finalisation de la composition de ces 5 groupes de travail.

Le groupe de travail "projets urbains" s'est réuni 6 fois et a été saisi sur les projets du pôle d'échanges multimodal de Perrache, le projet Part-Dieu, l'accessibilité des espaces publics attenants à l'Hôtel Dieu et le projet des "Terrasses de la Presqu'île".

Le groupe de travail "voirie et espaces publics" s'est réuni 3 fois et a été consulté dans le cadre d'un point annuel sur l'entretien et le déploiement des feux sonores avec les personnes déficientes visuelles, pour l'élaboration du plan métropolitain d'accessibilité de la voirie et des espaces publics, et pour choisir le chantier pédagogique 2017 de mise en accessibilité de la voirie. Le choix des associations, parmi les propositions de la Métropole, s'est porté sur la mise en œuvre de l'accessibilité dans le cadre du réaménagement du carrefour avenue Lanessan/rue Louis Juttet/rue Dellevaux, situé à Champagne au Mont d'Or.

Le groupe de travail "transports publics" s'est réuni 7 fois et a été consulté dans le cadre du renouvellement du marché 2017-2024 du service de transport à la demande pour personnes à mobilité réduite "Optibus", sur l'état d'avancement du projet de tramway T6, pour un test in situ d'une borne d'information voyageurs d'un arrêt de bus (Part-Dieu Jules Favre), pour une expérimentation de balises sonores à la station de métro Saxe-Gambetta et pour l'accessibilité de la Place du Totem à Villeurbanne dans le cadre du chantier de la ligne de bus C3.

Le groupe de travail "établissements recevant du public" s'est réuni 2 fois sur le Centre d'échanges de Lyon-Perrache afin d'accompagner le déploiement de 52 balises sonores pour guider les personnes déficientes visuelles.

Enfin, le bureau élu en mai 2016, a été installé en novembre pour préparer la plénière de la CMA du 31 janvier 2017.

Partie 3 : bilan des initiatives complémentaires de la CMA en 2016

La commission a enrichi ses missions d'initiatives complémentaires concourant à l'amélioration de l'accessibilité sur le territoire métropolitain. Elle a, notamment, engagé dans le cadre de sa coopération avec la Commission communale d'accessibilité de la Ville de Lyon, une enquête d'usage sur 7 dispositifs de séparation existants et sur trottoir entre des espaces piétons et des espaces réservés aux cyclistes.

Par ailleurs, la commission a été réunie en octobre afin de réaliser un état des lieux des pratiques numériques et des difficultés rencontrées en situation de handicap lors de la préparation et de la réalisation de leurs déplacements sur les lieux et espaces publics. Cet état des lieux a pour objectif de nourrir les réflexions métropolitaines portant sur le développement de services numériques d'aide à la mobilité piétonne ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

Prend acte du rapport annuel 2016 de la Commission métropolitaine pour l'accessibilité aux personnes handicapées.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 12 avril 2017.